Le Programme d'égalité en matière d'emploi à l'intention des femmes de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick
Rapport annuel 1989

22 1033 (4/90)

WOMEN'S DIRECTORATE
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE PROGRAMME D'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

À L'INTENTION DES FEMMES DE LA FONCTION

PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT ANNUEL 1989

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

AVRIL 1990

ISSN 0835-491X

(Available in English)

Situation au 31 décembre 1989

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements

Avant-propos

L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 1989 1

I Vue d'ensemble 1
II Résumé des progrès accomplis par catégorie professionnelle 2
III Écart salarial 5
IV Possibilités de perfectionnement 6
V Lignes de conduite et pratiques en matière d'emploi .7
VI Équité salariale.....8
VII Principales activités de la Direction générale de la condition féminine 9

PROFILS DES MINISTÈRES 12

Affaires municipales et Environnement 13
Agriculture 15
Aide au revenu 17
Approvisionnement et Services 19
Bureau du contrôleur 20
Commerce et Technologie 21
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance.....22
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail..23
Conseil de gestion 24
Éducation 26
Enseignement supérieur et Formation 27
Finances 29
Justice 30
Pêches et Aquaculture 31
Ressources naturelles et Énergie 32
Santé et Services communautaires 34
Solliciteur général 35
Tourisme, Loisirs et Patrimoine 37
Transports 38
Travail 39

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

RAPPORTS ET TABLEAUX STATISTIQUES 40

A. DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Tableau 1
Nombre d'employé(e)s permanent(e)s dans la fonction publique du Nouveau-Brunswick, de décembre 1980 décembre 1989.....41

Tableau 2
Âge moyen et années de service au sein de la fonction publique au 31 décembre 1988 et au 31 décembre 1989.....42

Tableau 3
Répartition des employé(e)s dans la fonction publique du Nouveau-Brunswick, au 31 décembre 1987, 1988 et 1989 43

Tableau 4
Représentation par catégorie professionnelle, au 31 décembre 1982, 1984, 1986, 1988 et 1989 44

Tableau 5
Représentation par catégorie professionnelle et par groupe d'emploi, au 31 décembre 1987,1988 et 1989 45

Tableau 6
Salaire annuel moyen par catégorie et groupe d'emploi, au 31 décembre 1987, 1988 et 1989 50

Tableau 7
Représentation par échelle salariale, au 31 décembre 1987 1988 et 1989 55

B. PAR MINISTÈRE

Tableau 8
Représentation, au 31 décembre 1989 56

Tableau 9
Salaire moyen, au 31 décembre 1987, 1988 et 1989 58

Annexe A
Responsabilités et rôles relatifs à l'égalité en matière d'emploi 60

Annexe B
Directive sur l'égalité en matière d'emploi 61

REMERCIEMENTS

La Direction générale de la condition féminine désire remercier tous les administrateurs généraux et leur personnel qui ont collaboré à l'établissement du présent rapport.

AVANT-PROPOS

La Direction générale de la condition féminine est chargée de proposer et d'élaborer des lignes de conduite et des programmes gouvernementaux susceptibles d'améliorer la condition économique, sociale et juridique des femmes du Nouveau-Brunswick. Elle a également reçu le mandat de proposer, d'élaborer et d'analyser des lignes de conduite qui s'appliquent à l'emploi et à l'avancement des femmes dans la fonction publique, ainsi que de rédiger un rapport annuel au sujet du Programme d'égalité en matière d'emploi dans la fonction publique.*

Voici le quatrième rapport annuel sur le Programme d'égalité en matière d'emploi à l'intention des femmes de la fonction publique. Il passe en revue l'année civile allant du 1er janvier au 31 décembre 1989 et fait état des changements dans les secteurs où les femmes sont peu représentées.

Aux fins du Programme d'égalité en matière d'emploi, la fonction publique est définie comme l'ensemble des ministères et organismes qui emploient plus de vingt personnes et qui sont inscrits dans le Règlement 88-137 relevant de la Loi sur la Fonction publique, S.N.B. 1984, c. C-5.1, soit le Règlement désignant les éléments de la Fonction publique - Loi sur la Fonction publique. Les ministères, commissions et organismes suivants sont des éléments de la fonction publique aux fins du Programme d'égalité en matière d'emploi : Affaires municipales et Environnement;** Agriculture; Aide au revenu; Approvisionnement et Services; Bureau du contrôleur; Commerce et Technologie; Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance; Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail; Conseil de gestion; Éducation; Enseignement supérieur et Formation; Finances; Justice; Pêches et Aquaculture; Ressources naturelles et Énergie; Santé et Services communautaires; Solliciteur général; Tourisme, Loisirs et Patrimoine; Transports; et Travail.

Le profil des emplois pour chacun de ces ministères et organismes est accompagné d'observations sur les progrès réalisés durant l'année. Les ministères et les organismes moins importants peuvent aussi entreprendre des initiatives concernant l'égalité en matière d'emploi.

* Consulter l'annexe A pour une définition des responsabilités à l'égard du programme.

** Même si ce ministère a été restructuré en 1989, les données du présent rapport ne reflètent pas cette restructuration.

L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE ENTRE LE 1er JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 1989

I VUE D'ENSEMBLE*

- Le nombre total des employé(e)s de la fonction publique est passé de 9 320 à 9 833 au cours de l'année civile 1989.
- La proportion des femmes a augmenté de 1,4 %, soit de 38,3 % à 39,6 %.
- Le nombre de femmes et leur proportion ont augmenté dans les catégories suivantes : scientifique et professionnelle; technique; administrative; soutien administratif et autres.
- La catégorie scientifique et professionnelle a connu l'augmentation la plus importante d'employé(e)s, tant chez les hommes que chez les femmes.
- L'augmentation du nombre de femmes fonctionnaires est due surtout à la croissance du nombre de femmes travaillant dans le groupe de l'éducation (enseignant) et celui auparavant sous-représenté de l'éducation (non-enseignant).
- Des augmentations ont aussi été enregistrées dans le groupe des infirmières; de la planification et des ressources et des travaux de génie.
- Le nombre d'employé(e)s a diminué dans la catégorie du soutien administratif. Toutefois le nombre de femmes a augmenté de 2 005 à 2 066, soit une augmentation de 2,5 %.
- Bien que le nombre de femmes ait augmenté dans la catégorie de l'exploitation, leur proportion a diminué sensiblement, passant de 6,8 % à 6,7 %.

* Cette vue d'ensemble reflète les pertes et les gains nets relativement au statut professionnel des femmes et pas nécessairement le nombre d'employé(e)s réellement embauché(e)s étant donné que l'attrition pourrait indiquer une diminution du nombre de femmes et de leur représentation, et ce, malgré leur nomination dans des classes d'emploi précises.

II RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Le résumé suivant indique les principales orientations et réalisations concernant le statut professionnel des femmes en ce qui a trait aux emplois permanents ainsi que les progrès accomplis dans les catégories suivantes :

Catégorie scientifique et professionnelle

- Dans la catégorie scientifique et professionnelle, la proportion des femmes a augmenté de 2,1 %, soit de 41,1 % à 43,2 %. Dans la plupart des cas, les femmes ont enregistré des gains nets dans le groupe de l'éducation (enseignant) et celui de l'éducation (non-enseignant). Traditionnellement, les femmes étaient sous-représentées dans ce dernier groupe. La proportion de femmes dans le groupe de l'éducation (enseignant) a augmenté de 7,1 % et de 9,0 % dans le groupe de l'éducation (non-enseignant). La proportion des femmes a augmenté de 2,5 % dans le groupe de la planification et des ressources où les deux sexes sont normalement représentés et ces dernières ont enregistré des gains au sein de groupes non traditionnels tels que le génie et l'architecture; la médecine et l'art dentaire; les sciences physiques et les richesses naturelles.

- Toujours dans la catégorie scientifique et professionnelle, le nombre total de femmes et leur représentation ont augmenté au sein des groupes d'emploi suivants :

  - spécialiste en ressources naturelles (1 femme de plus)
  - biologiste des pêches et de la faune (1 femme de plus)
  - urbaniste (1 femme de plus)
  - travailleur(euse) social(e) III (1 femme de plus)
  - agent(e) de l'environnement (1 femme de plus)

- La proportion des femmes reste à 20 % ou inférieure à ce pourcentage dans 5 des 12 groupes professionnels, et elle est inférieure à 10 % dans 3 de ces groupes. La nomination d'une femme à titre de spécialiste en ressources naturelles a contribué à accroître la représentation des femmes dans le groupe des richesses naturelles de 4.5 % à 6.7 %.

- Pour la première fois, une femme a été nommée au poste d'urbaniste dans la catégorie scientifique et professionnelle.

Catégorie technique

- La hausse de 0,5 %, soit de 7,3 % à 7,8 %, de la proportion des femmes dans la catégorie technique est attribuable à une légère augmentation du nombre de femmes embauchées dans le groupe du personnel de laboratoire et médical ainsi que dans les groupes non traditionnels tels que les travaux de génie et l'inspection technique.

  Des femmes ont été nommées dans les classes d'emploi suivantes où elles étaient peu ou pas représentées :

  - technicien(ne) en cartographie (1 femme de plus)
  - technicien(ne) des travaux de génie (3 femmes de plus)
  - évaluateur(trice) (1 femme de plus)

Catégorie administrative

- La valorisation de la gestion des ressources humaines continue à favoriser une augmentation constante du nombre de femmes occupant des postes d'administration et de gestion au premier échelon et au niveau intermédiaire. Même si le nombre d'hommes a diminué dans la catégorie administrative, le nombre de femmes a augmenté de 2,3 %, soit de 25,1 % à 27,4 %. En général, les femmes demeurent sous-représentées aux niveaux supérieurs de la plupart des postes d'administration et de gestion. Cette situation s'améliorera au fur et à mesure que les femmes acquerront de l'expérience dans ce domaine.

- Des femmes ont été embauchées dans les classes sous-représentées telles que :

  - agent(e) principal(e) d'administration (4 femmes de plus)
  - agent(e) du trésor (1 femme de plus)
  - acheteur(euse) (1 femme de plus)
  - agent(e) de développement de l'emploi (1 femme de plus)

- Une femme a été nommée pour la première fois dans les classes suivantes :

  - agent(e) de développement de l'emploi III (1 femme de plus)
  - directeur (trice) adjoint(e) des établissements correctionnels (2 femmes de plus)

Catégorie du soutien administratif

- La majorité des femmes occupent toujours des emplois de commis de bureau et de secrétaires. Des 2 381 employé(e)s de la catégorie du soutien administratif, 2 066 sont des femmes (86,8 %). Plus de la moitié des femmes fonctionnaires (53,1 %) se retrouvent dans cette catégorie, ce qui représente une baisse de 3,2 %.

Catégorie de l'exploitation

- Dans l'ensemble de la catégorie de l'exploitation, il y avait 158 femmes par rapport à 2 202 hommes. Onze femmes seulement comptent parmi les 1 693 employé(e)s permanent(e)s à temps plein faisant partie du groupe des manoeuvres et personnes de métier, catégorie de l'exploitation. Cela représente une légère diminution du nombre de femmes dans ce groupe.

- Quelques ministères comptant un grand nombre de postes dans la catégorie de l'exploitation continuent à accroître le nombre de femmes dans cette catégorie au moyen des emplois saisonniers.*

- Les emplois saisonniers pour le groupe des manoeuvres et personnes de métiers ont permis l'embauche de plusieurs femmes dans les classes sous-représentées telles que : manoeuvre (19 femmes) et surveillant(e) de l'entretien des parcs (1 femme).

* À ce moment, les données concernant les emplois saisonniers ne sont généralement pas disponibles dans la banque de données en raison de facteurs techniques relatifs à la programmation. Toutefois, dans un certain nombre de ministères, la plupart des postes dans la catégorie de l'exploitation sont comblés par des emplois saisonniers. Les employé(e)s saisonnier(ère)s ont les mêmes avantages que les employé(e)s permanent(e)s.

III ÉCART SALARIAL

- L'écart entre le salaire annuel moyen des hommes et des femmes dans la Partie I des services publics a diminué de 1,2 % au cours de l'année dernière.

- Malgré cela, l'écart salarial a augmenté dans 5 des 20 ministères durant la même période. C'est une amélioration par rapport à 1988, où il y a eu une augmentation de l'écart salarial dans 8 des 20 ministères.

- Dans les groupes professionnels suivants, l'écart entre le salaire annuel des hommes et celui des femmes a diminué de 3 % ou plus : génie et architecture; services de ressources; secrétariat et sténographie et les sténographes judiciaires.

- L'écart salarial a augmenté de 3 % ou plus dans les groupes suivants : médecine et art dentaire; éducation (non-enseignant); et agriculture.

- Le nombre de femmes qui gagnent 30 000 $ et plus a augmenté de 34,8 %.* Le nombre d'hommes ayant un salaire similaire a augmenté de 12,7%. Les femmes comptent maintenant pour 29,6 % des employé(e)s qui gagnent ce niveau de salaire ou plus par rapport à 26 % en 1988. Il est à noter que le nombre de femmes gagnant 30 000 $ et plus a augmenté régulièrement depuis le début du programme d'égalité en matière d'emploi.

* Pour calculer cette augmentation, déterminer la différence entre le nombre de femmes gagnant plus de 30 000 $ dans l'année en cours par rapport à l'année précédente. Diviser ce nombre par le nombre de femmes gagnant 30 000 $ et plus l'année précédente et exprimer en pourcentage. (Voir le tableau 7)

IV POSSIBILITÉS DE PERFECTIONNEMENT*

- Plusieurs ministères ont permis à certaines de leurs employées de suivre le cours de perfectionnement des gestionnaires s'adressant aux femmes offert par l'Université du Nouveau-Brunswick et le cours Gestion au féminin offert par l'Université de Moncton. En tout, 8 femmes fonctionnaires sont inscrites au cours offert par l'Université du Nouveau-Brunswick et 5 autres sont inscrites à celui de l'Université de Moncton. Au total, 26 femmes ont terminé avec succès ces cours, depuis leur création.

- Un certain nombre de ministères ont offert aux femmes des possibilités de perfectionnement sous forme de nominations intérimaires, d'affectations provisoires, de participation à des comités et d'autres affectations spéciales.

- Certains ministères ont créé des postes de stagiaires pour les femmes en vertu du Programme de perfectionnement professionnel pour le personnel de soutien administratif de la Partie I des services publics du Conseil de gestion. Plusieurs femmes ont été nommées en permanence à des postes désignés pour la formation et le perfectionnement l'année précédente.

* La formation n'a pas été soulignée car la plupart des possibilités de perfectionnement offertes aux femmes ne découlaient pas de projets lancés en vertu d'un programme d'égalité en matière d'emploi en vue d'augmenter les chances d'avancement des femmes, mais faisaient plutôt partie des cours offerts sur place à tous les employé(e)s.

V LIGNES DE CONDUITE ET PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI

- Un certain nombre de modifications ont été apportées à la Loi sur les normes d'emploi. Parmi celles-ci, mentionnons la disposition relative au congé de maternité qui s'applique désormais au père dans certaines circonstances, les dispositions relatives à l'extension du congé d'adoption et du congé parental ainsi que les dispositions visant à améliorer l'accumulation de l'ancienneté pendant les périodes de congés.

- Un certain nombre de pratiques progressives ont été établies pour les employé(e)s de la fonction publique. Les employé(e)s non syndiqué(e)s et les employé(e)s du groupe des secrétaires et de celui des commis aux écritures et aux règlements de la Partie I qui ont terminé une année de service continu sont admissibles à une allocation de congé de maternité qui, une fois additionnée aux prestations d'assurance-chomâge, s'élève à 75 p. 100 de leur taux de traitement normal. En outre, une employée en congé de maternité peut utiliser jusqu'à dix jours de congés de maladie pour couvrir la période d'attente de deux semaines prévue aux fins d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage.

- Le comité interministériel sur le perfectionnement professionnel du personnel de bureau et de secrétariat a préparé un rapport pour le Conseil exécutif. Ce document vise à trouver des moyens de promouvoir davantage de possibilités d'avancement et de promotion pour le personnel de bureau et de secrétariat.

- Le comité sur l'égalité dans les communications gouvernementales, présidé par le Conseil de gestion et composé de représentant(e)s de la Direction générale de la condition féminine, du ministère de l'Approvisionnement et des Services ainsi que du ministère de l'Éducation, a élaboré des lignes directrices qu'il présentera au Conseil de gestion en 1990, aux fins d'approbation. En outre, Communications Nouveau-Brunswick prépare actuellement une brochure sur cette directive.

VI ÉQUITÉ SALARIALE

Le Comité interministériel sur l'équité salariale, présidé par la Direction générale de la condition féminine et composé de représentant(e)s des relations du travail du Conseil de gestion; de la Direction de la rémunération et de la Section de la recherche et de la planification du Conseil de gestion; de la Division de la réforme du droit du bureau du procureur général; de la Direction de l'administration du ministère des Finances; de la Direction des ressources humaines du ministère de la Santé et des Services communautaires; ainsi que de la Direction des ressources humaines et des cadres supérieurs du ministère des Transports, a rédigé un rapport qui constitue le fondement de la Loi sur l'équité salariale qui a été promulguée le 22 juin 1989.

La Loi sur l'équité salariale s'applique à tous les employé(e)s de la Partie I des services publics. Un bureau de l'équité salariale a été créé au sein du Conseil de gestion. Le personnel de ce Bureau travaillera en collaboration avec les agent(e)s négociateur(trice)s et les représentant(e)s des employé(e)s non syndiqué(e)s vers la mise en oeuvre de l'équité salariale.

Un comité conjoint sur l'équité salariale composé de représentant(e)s des employé(e)s syndiqué(e)s et non syndiqué(e)s a été mis sur pied et a tenu un certain nombre de réunions depuis le mois de septembre 1989. Les premières tâches de ce comité sont d'une part, d'établir un système d'évaluation des emplois sans discrimination sexuelle et d'autre part, de déterminer les catégories d'emplois à prédominance féminine et à prédominance masculine. Ce processus est actuellement en voie de réalisation selon les délais prévus.

VII PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE

La Direction générale de la condition féminine a poursuivi ses tentatives et ses efforts pour créer et maintenir un climat de sensibilisation aux problèmes touchant les femmes, en général, et à l'égalité en matière d'emploi, en particulier, tout au long de l'année 1989. À ce titre, la Direction a réalisé les activités suivantes :

- Publication d'ACTION, bulletin sur l'égalité en matière d'emploi dans lequel sont toujours publiés des profils des ministères, des réalisations concrètes dans le domaine de l'égalité en matière d'emploi et des articles sur l'emploi qui intéressent les femmes en général.

- Répertoire de femmes qui occupent un poste non traditionnel dans la fonction publique; documentation distribuée aux conseillers et conseillères en orientation scolaire et à des groupes féminins.

- Affectation de ressources pour aider les ministères a améliorer leurs stratégies d'égalité en matière d'emploi.

- Mise à jour et distribution de feuilles de renseignements et publication de regards historiques sur des sujets variés touchant les femmes.

- Présentation d'une série de conférences du midi à Fredericton. Les conférences portaient sur des sujets qui présentent un intérêt particulier pour les femmes. Celles-ci ont été données en français et en anglais.

- Révision et distribution du document Égalité en matière d'emploi : pour des résultats concrets - version mise à jour de la brochure Action positive qui explique le principe et détruit les mythes.

- Service de vidéothèque. Un nombre limité de vidéocassettes, y compris les vidéocassettes des conférences du midi, sont disponibles au public sous forme de prêts.

- La Direction générale de la condition féminine, en collaboration avec le Conseil de gestion, a préparé un rapport préliminaire intitulé Perfectionnement professionnel du personnel de bureau et de secrétariat pour le Conseil exécutif. Ce document vise à trouver des moyens de promouvoir davantage de possibilités d'avancement et de promotion pour le personnel de bureau et de secrétariat.

- Rapport du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'orientation. La Direction générale de la condition féminine a co-présidé un groupe de travail fédéral-provincial composé de représentants du milieu de travail et de la condition féminine de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral. Le groupe de travail avait pour mandat d'examiner la documentation existante relative à l'orientation au Canada et de recommander des lignes de conduite à ce sujet. Le rapport a été publié et est actuellement étudié par les ministères provinciaux concernés.

- Les femmes et l'entrepreneuriat au Nouveau-Brunswick : Résumé des initiatives du gouvernement. La Direction générale de la condition féminine, en collaboration avec les ministères du Commerce et de la Technologie, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Formation ainsi que du Travail, a préparé un résumé des initiatives et des activités du gouvernement relatives aux femmes et à l'entrepreneuriat.

- Le travail et les responsabilités familiales. La Direction générale de la condition féminine a organisé une conférence portant sur le travail et les responsabilités familiales. Celle-ci a eu lieu les 5 et 6 mai 1989, à Fredericton. Un rapport de cette conférence a été distribué. La conférence avait pour but de soulever la discussion concernant les besoins pressants d'harmoniser les responsabilités familiales et professionnelles ainsi que de sensibiliser davantage le public à cette question. La Direction générale de la condition féminine, en collaboration avec les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Formation, du Conseil de gestion, de l'Éducation, de l'Aide au revenu, de la Santé et des Services communautaires ainsi que du Travail, a preparé un résumé des initiatives du gouvernement dans ce domaine pour le Conseil exécutif.

- Élaboration et mise sur pied d'un projet pilote intitulé Stage d'été dirigé par une mentor qui vise à jumeler une étudiante avec une femme travaillant dans la fonction publique.

- Création du prix Spiritus remis annuellement aux personnes, groupes et employeurs qui ont contribué à l'avancement des femmes au Nouveau-Brunswick.

- Les femmes et la loi. Il s'agit d'une série de publications concernant surtout les questions juridiques relatives à la famille et de leur répercussions sur les femmes.

- Réalisation d'une pochette de renseignements pour la Journée internationale de la femme afin d'aider les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois à célébrer le 8 mars, Journée internationale de la femme.

- A Woman's View : Women in Art. Il s'agit d'une série de films co-financée par la Direction générale de la condition féminine et la Galerie d'art Beaverbrook.

- Élaboration d'un atelier portant sur le harcèlement sexuel et personnel en vue de sensibiliser les employé(e)s aux objectifs de la directive du gouvernement.

- Principales représentations de la Direction générale de la condition féminine à des comités de consultation et des comités interministériels :

  - Comité interministériel sur la violence familiale;
  - Sous-comité concernant les protocoles relatifs à la violence faite aux femmes;
  - Minister's Advisory Committee on Women and Education;
  - Comité consultatif à la Ministre sur la condition féminine en éducation;
  - Comité sur l'égalité dans les communications gouvernementales.

PROFILS DES MINISTÈRES

Le profil des ministères expose le statut professionnel des femmes et des hommes au 31 décembre 1989. Aux fins de comparaison, les statistiques de 1988 sont données entre parenthèses. Elles permettent d'évaluer la mesure dans laquelle la représentation des personnes des deux sexes varie dans chaque ministère.

Depuis la mise en oeuvre de leur plan d'action, les ministères s'efforcent d'augmenter la proportion des femmes dans les catégories professionnelles où elles sont sous-représentées et aux niveaux de responsabilité supérieurs. Ils ont également pris des mesures qui favorisent le recrutement, la formation et la promotion des femmes en vue de réaliser leurs objectifs d'égalité en matière d'emploi.

Les progrès réalisés par chaque ministère sont indiqués à la rubrique Commentaires sur les progrès. On y trouve les progrès ou les changements enregistrés dans le recrutement, la promotion ou la formation des femmes dans les catégories où celles-ci sont peu représentées, plutôt que dans celles où elles sont traditionnellement concentrées. Les commentaires sur les progrès sont fondés sur une analyse des statistiques des ministères et sur des entretiens avec des représentant(e)s des ministères. Ils ont pour objet de résumer les changements survenus dans le statut professionnel des femmes, sans être vraiment exhaustifs.

Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

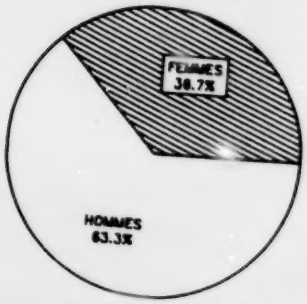

Salaire moyen

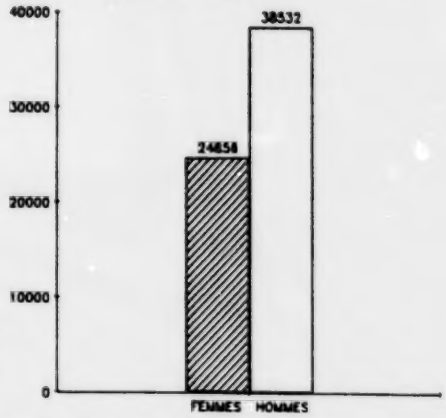

Nombre total d'employé(e)s - 367 (357)
Femmes - 138 (126)
Hommes - 238 (231)

Le salaire des femmes correspond à 64,5 % (64,1 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	40 (38)	9 (6)	18,4 (13,6)
Technique	150 (144)	28 (24)	15,7 (4,3)
Administrative	36 (38)	6 (5)	14,3 (11,6)
Soutien administratif	2 (2)	88 (88)	97,8 (97,8)
Exploitation	3 (4)	0 (0)	0,0 (0,0)
Autres	7 (5)	7 (3)	50,0 (37,5)

Commentaires sur les progrès

Le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement a entrepris une restructuration majeure en 1989. La Direction de l'évaluation est devenue partie intégrante de la Société d'information géographique du Nouveau-Brunswick. Les divisions qui restaient ont contribué à former deux ministères, soit le ministère des Affaires municipales et le ministère de l'Environnement. Étant donné que la réorganisation a été effectuée au cours de l'exercice financier 1989, les données sur lesquelles les tables statistiques sont fondées ne tiennent pas compte de la restructuration. Les commentaires qui suivent reposent sur des entrevues menées auprès de membres du personnel des deux nouveaux ministères.

Dans la catégorie scientifique et professionnelle, une femme a été embauchée à titre d'urbaniste. Dans la catégorie administrative, une femme a été embauchée dans le groupe sous-représenté des agent(e)s d'administration et une femme a été embauchée au premier échelon à titre d'agente des ressources humaines. Dans la catégorie technique, deux femmes ont été embauchées à titre d'évaluatrices, au premier échelon.

Quarante-cinq membres du personnel de soutien, dont la plupart sont des femmes travaillant maintenant au sein de la Société d'information géographique, ont participé à des cours d'évaluation. Une femme a été affectée au poste de directrice générale adjointe des élections à titre intérimaire.

Ministère de l'Agriculture

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

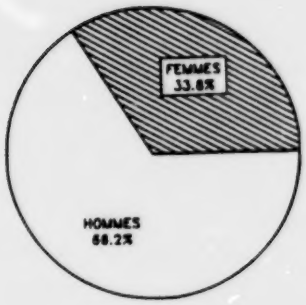

Salaire moyen

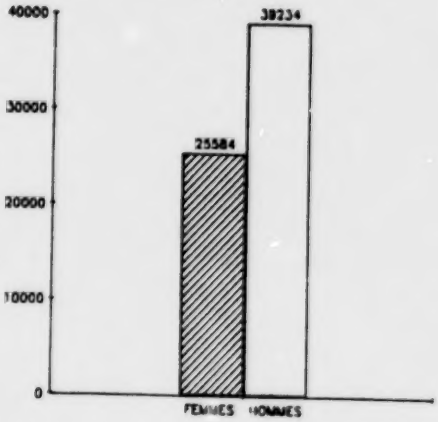

Nombre total d'employé(e)s - 299 (304)
Femmes - 101 (102)
Hommes - 198 (202)

Le salaire des femmes correspond à 65,2 % (67,9 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	114 (119)	11 (11)	8,8 (8,5)
Technique	28 (31)	17 (16)	37,8 (34,0)
Administrative	25 (22)	3 (4)	10,7 (15,4)
Soutien administratif	4 (4)	63 (62)	94,0 (93,9)
Exploitation	23 (24)	5 (5)	17,9 (17,2)
Autres	4 (2)	2 (4)	33,3 (66,7)

Commentaires sur les progrès

En 1989, le ministère a embauché trois femmes dans des classes d'emploi où les femmes sont sous-représentées, soit une agronome, une technicienne des travaux de génie et une agente de recherche et de planification. Une agente de développement industriel a été détachée auprès du Conseil de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick pour une période d'un an.

Des femmes ont été embauchées dans un certain nombre d'autres classes d'emploi où leur représentation était faible, même si celles-ci n'étaient pas des classes cibles, notamment : dessinateur(trice) publicitaire, technicien(ne) des travaux de génie et préposé(e) à la comptabilité. Outre qu'il ait continué à promouvoir les carrières dans le domaine de l'agriculture auprès des femmes en participant aux

activités de planification de carrières dans les écoles, le ministère a encouragé ses employées à s'inscrire à un grand nombre de cours de formation. De plus, il a permis à une employée de suivre le cours de perfectionnement en gestion pour les femmes offert par l'Université du Nouveau-Brunswick. Une autre femme a participé au cours intitulé «An Introduction to Property Law in the Maritimes», tandis qu'une autre a suivi le cours intitulé «Training by design».

Ministère de l'Aide au revenu

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

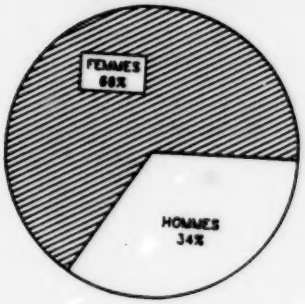

Salaire moyen

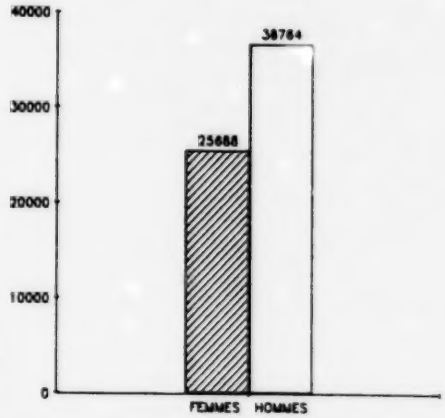

Nombre total d'employé(e)s - 371 (357)
Femmes - 245 (234)
Hommes - 126 (123)

Le salaire des femmes correspond à 69,9 % (69,5 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	84 (82)	42 (36)	33,3 (30,5)
Administrative	29 (29)	11 (10)	27,5 (25,6)
Soutien administratif	13 (12)	188 (184)	93,5 (93,9)
Autres	0 (0)	4 (4)	100,0(100,0)

Commentaires sur les progrès

En 1989, le ministère de l'Aide au revenu a embauché sept femmes dans la catégorie scientifique et professionnelle, soit deux à l'échelon supérieur du groupe des administrateur(trice)s de l'aide au revenu et cinq à titre d'administratrices de l'aide au revenu III. Trois femmes ont fait l'objet d'une reclassification d'agentes des services administratifs à agentes de l'aide au revenu. Une femme a été promue à l'échelon le plus élevé du groupe des agent(e)s des ressources humaines tandis qu'une autre femme a été mutée à ce groupe.

Trois femmes sont actuellement inscrites au cours de perfectionnement en gestion pour les femmes dispensé par l'Université du Nouveau-Brunswick. Deux autres femmes ont bénéficié du soutien du ministère pour l'obtention de diplômes avancés en matière d'administration publique et commerciale. Le ministère travaille actuellement à la mise sur pied d'un centre de ressources en planification de carrières qui offrira un soutien à tous(toutes) les employé(e)s envisageant un changement de carrière. Le ministère offre également d'excellentes possibilités au titre des postes intérimaires d'une durée de moins d'un mois. Cinquante et une femmes ont participé

à ces affectations intérimaires. Quarante deux femmes ont participé à des affectations intérimaires d'une durée de plus d'un mois.

Trois femmes ont été détachées des bureaux régionaux au bureau central. En 1989, le ministère a élaboré à nouveau son questionnaire en vue d'une banque de données à l'intention des femmes intéressées à obtenir de l'avancement dans leur carrière. À ce jour, 66 femmes ont rempli les questionnaires. Une fois que le programme d'information de la banque de données aura été mis en place, le ministère sera en mesure de générer une liste des femmes intéressées à des concours en particulier.

Ministère de l'Approvisionnement et des Services

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

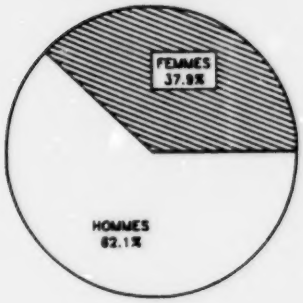

Salaire moyen

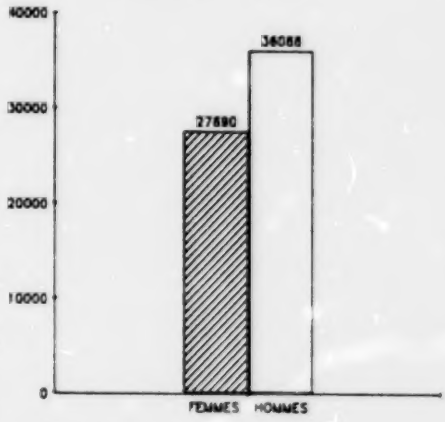

Nombre total d'employé(e)s - 472 (492)
Femmes - 179 (183)
Hommes - 293 (309)

Le salaire des femmes correspond à 76,7 % (76,3 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	17 (17)	3 (2)	15,0 (10,5)
Technique	34 (36)	2 (2)	5,6 (5,3)
Administrative	119 (128)	59 (60)	33,1 (31,9)
Soutien administratif	41 (39)	108 (111)	72,5 (74,0)
Exploitation	80 (87)	5 (6)	5,9 (6,5)
Autres	2 (2)	2 (2)	50,0 (50,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie administrative, trois femmes ont été nommées à des échelons supérieurs du groupe des systèmes informatiques. Une femme a été nommée agente d'administration et une femme a été nommée à titre d'acheteuse. En outre, une femme a été affectée à un poste de stagiaire à titre d'acheteuse. Dans les secteurs non traditionnels du soutien administratif, une femme a été affectée à titre intérimaire à un poste d'opératrice de matériel de reprographie.

Sept femmes ont participé à des cours de gestion et de perfectionnement professionnel pour les femmes.

Bureau du contrôleur

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

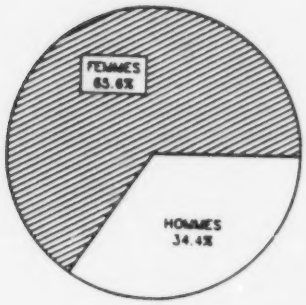

Salaire moyen

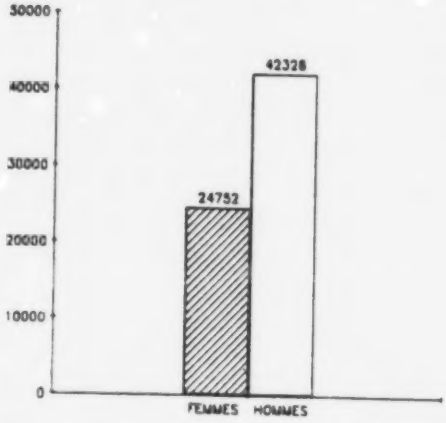

Nombre total d'employé(e)s - 93 (92)
Femmes - 61 (60)
Hommes - 32 (32)

Le salaire des femmes correspond à 58,5 % (58,3 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Administrative	27 (27)	10 (9)	27,0 (25,0)
Soutien administratif	5 (5)	49 (49)	90,7 (90,7)
Autres	0 (0)	2 (2)	100,0(100,0)

Commentaires sur les progrès

En 1989, la représentation générale des femmes dans la catégorie administrative est passée de 25 % à 27 %. Deux femmes ont été embauchées au premier échelon dans le groupe des agent(e)s du Trésor et une femme a été embauchée à titre d'agente des services administratifs dans la catégorie du soutien administratif. Dans la section de la vérification de l'exploitation, une femme a récemment été promue au poste d'agente du Trésor V à titre intérimaire.

Le ministère a également affecté du personnel-ressource féminin à divers projets de perfectionnement. Ainsi, des femmes ont participé au projet d'élaboration du Système d'information sur les ressources humaines (SIRH), au projet de Budget-base-zéro et elles ont été affectées à divers projets spéciaux en fonction de certaines demandes particulières faites au ministère.

Ministère du Commerce et de la Technologie

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

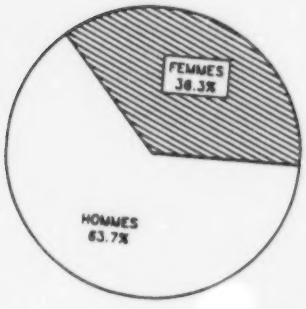

Salaire moyen

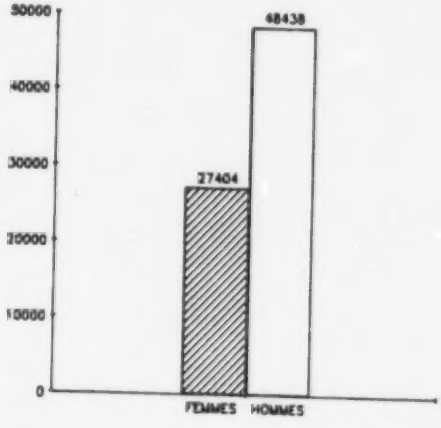

Nombre total d'employé(e)s	-	124 (108)
Femmes	-	45 (36)
Hommes	-	79 (72)

Le salaire des femmes correspond à 56,6 % (55,8 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	59 (59)	7 (6)	10,6 (9,2)
Administrative	10 (10)	4 (3)	28,6 (23,1)
Soutien administratif	0 (1)	24 (25)	100,0 (96,2)
Autres	10 (2)	10 (2)	50,0 (50,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie administrative, une femme a été nommée dans le groupe des agent(e)s principaux(ales) d'administration tandis qu'une autre a été nommée à un poste intérimaire dans ce même groupe. Une femme a été promue à un poste supérieur dans le groupe cible des agent(e)s de développement industriel tandis qu'une autre a été nommée dans ce groupe au premier échelon.

Dans la classe d'emploi d'agent(e) des ressources humaines, une femme a été nommée à l'échelon le plus élevé. En outre, une femme a été nommée dans le groupe des agent(e)s principaux(ales).

Une employée a participé au cours intitulé «Working with others».

Dans le cadre de son programme d'égalité en matière d'emploi, le ministère a produit un vidéo sur les femmes dans l'industrie et il offre des cours à l'intention des femmes d'affaires à l'échelle de la province.

Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

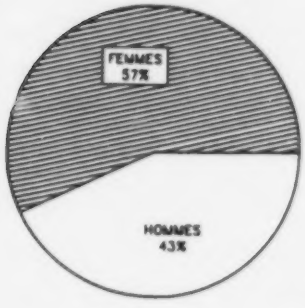

Salaire moyen

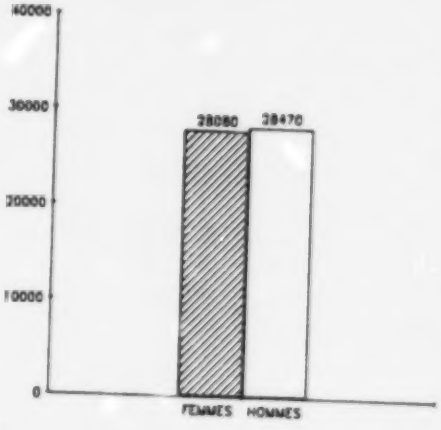

Nombre total d'employé(e)s	-	193 (186)
Femmes	-	110 (102)
Hommes	-	83 (84)

Le salaire des femmes correspond à 98,6 % (95,0 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	19 (18)	69 (66)	78,4 (78,6)
Administrative	16 (17)	3 (3)	15,8 (15,0)
Soutien administratif	1 (2)	22 (19)	95,7 (90,5)
Exploitation	46 (46)	15 (13)	24,6 (22,0)
Autres	1 (1)	1 (1)	50,0 (50,0)

Commentaires sur les progrès

Quatre femmes ont été embauchées dans des classes d'emploi cibles, trois au premier échelon du groupe des préposé(e)s au traitement des alcooliques et une à un niveau supérieur du groupe des agent(e)s de la Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance.

La Commission continue à offrir aux femmes des affectations de perfectionnement. Une secrétaire s'est inscrite au cours intitulé «Certificate of Workplace Communications Program» offert par l'Université du Nouveau-Brunswick.

Au chapitre des initiatives, le ministère a reclassifié un poste de soins infirmiers à plein temps pour en faire deux postes à temps partiel à des fins d'emplois partagés. Le ministère continue également à faire des sondages auprès de ses employées en ce qui a trait à leurs objectifs de carrière, dans le cadre du processus d'évaluation et de planification du travail.

Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

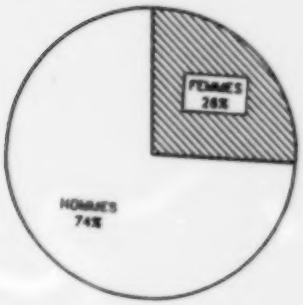

Salaire moyen

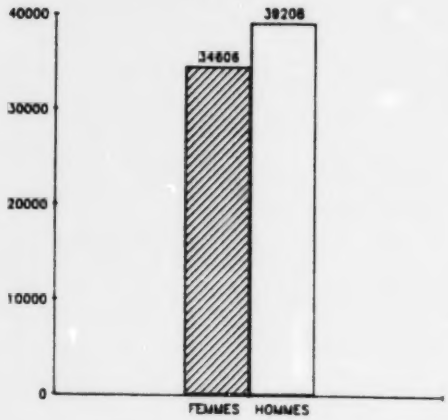

Nombre total d'employé(e)s - 50 (49)
Femmes - 13 (13)
Hommes - 37 (36)

Le salaire des femmes correspond à 88,3 % (80,0 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	0 (0)	2 (1)	100,0(100,0)
Technique	28 (28)	2 (2)	6,7 (6,7)
Administrative	4 (4)	3 (3)	42,9 (42,9)
Soutien administratif	1 (1)	4 (5)	80,0 (83,3)
Autres	4 (3)	2 (2)	33,3 (40,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie scientifique et professionnelle, une femme a été embauchée à un échelon supérieur dans le groupe des agent(e)s de recherche et de planification. Une femme a été promue au poste d'agente d'administration IV et une autre au poste d'agente d'administration II. Une agente de recherche et de planification a été affectée au groupe des agent(e)s d'administration à titre intérimaire.

Huit femmes ont participé à des cours de développement de carrières subventionnés par le ministère.

Conseil de gestion

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

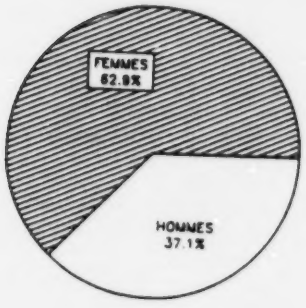

Salaire moyen

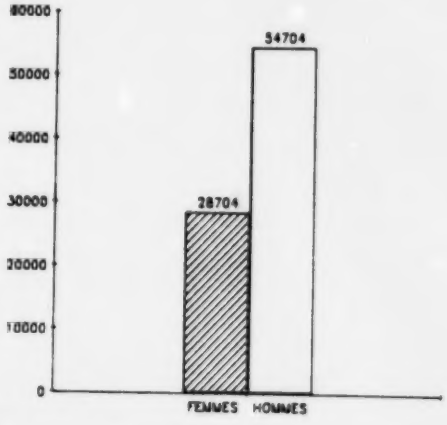

Nombre total d'employé(e)s	-	105 (107)
Femmes	-	66 (65)
Hommes	-	39 (42)

Le salaire des femmes correspond à 52,5 % (50,2 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	2 (1)	3 (2)	60,0 (66,7)
Administrative	34 (36)	20 (16)	37,0 (30,8)
Soutien administratif	0 (1)	41 (45)	100,0 (97,8)
Autres	3 (4)	2 (2)	40,0 (33,3)

Commentaires sur les progrès

Le ministère a connu en 1989 une importante augmentation du nombre de femmes dans les groupes des agent(e)s des ressources humaines et des conseiller(ère)s du trésor. Dix-sept femmes ont été embauchées ou reclassifiées dans les classes d'emploi sous-représentées. Au nombre de ces dernières, on compte une conseillère du trésor III, une conseillère du trésor IV, une conseillère du trésor V, une agente d'administration V et deux agentes principales d'administration I.

En raison des tâches additionnelles qui leur ont été confiées, certaines femmes ont eu la possibilité de se déplacer au sein de leur propre classe d'emploi. Ce fut le cas d'une agente des ressources humaines III et de cinq agentes des ressources humaines IV. En outre, cinq femmes de la catégorie du travail de bureau ont été promues à la classe d'emploi d'agent(e) des ressources humaines.

Dix-sept femmes se sont inscrites au programme du certificat dispensé par la Canadian Compensation Association. Le ministère offrira un soutien à toutes les femmes intéressées à suivre les sept cours.

En 1989, le ministère a effectué une réorganisation majeure qui a permis d'ouvrir certains cheminements de carrière aux femmes. Plusieurs femmes qui travaillaient dans le domaine de la dotation et de la rémunération se sont lancées dans le domaine de la négociation, ce qui leur a donné la possibilité d'atteindre le niveau d'agent(e) des ressources humaines IV.

Ministère de l'Éducation

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

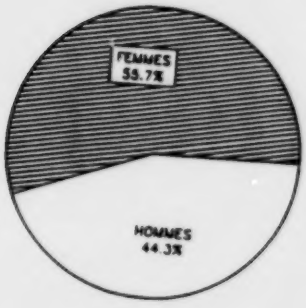

Salaire moyen

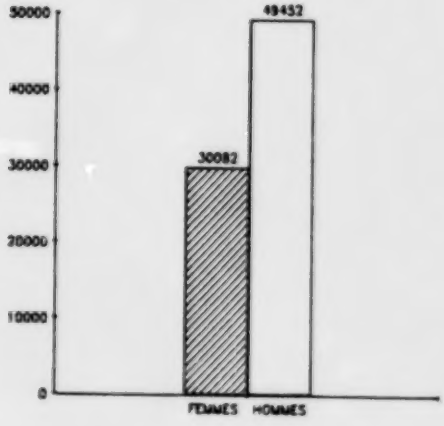

Nombre total d'employé(e)s - 158 (159)
Femmes - 88 (83)
Hommes - 70 (76)

Le salaire des femmes correspond à 60,8 % (59,7 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	25 (26)	19 (16)	43,2 (38,1)
Technique	1 (2)	0 (0)	0,0 (00,0)
Administrative	35 (39)	10 (9)	22,2 (18,8)
Soutien administratif	5 (5)	55 (54)	91,7 (91,5)
Exploitation	2 (2)	0 (0)	00,0 (00,0)
Autres	2 (2)	4 (4)	66,7 (66,7)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie scientifique et professionnelle, cinq femmes ont été embauchées dans le groupe cible des agent(e)s pédagogiques, dont une au niveau III. Un poste vacant d'agent(e) pédagogique III est présentement occupé par une femme détachée d'une commission scolaire. Dans la catégorie administrative, une femme a été nommée agente de liaison financière de district et une femme a été nommée préposée à la comptabilité. Une femme a également été nommée dans le groupe des agent(e)s principaux(ales) d'administration. Trois femmes ont été détachées des districts scolaires au ministère, à titre d'agentes pédagogiques, ce qui leur permettra d'enrichir leur expérience ministérielle et administrative. Deux autres femmes occupent des postes de coordination (agentes pédagogiques III). Une femme étudie en vue d'obtenir une maîtrise en administration grâce au programme de congés d'études du ministère. D'autres femmes ont eu la possibilité de suivre des cours de formation en gestion et d'autres cours connexes dans le cadre des programmes de perfectionnement des ressources humaines du Conseil de gestion.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

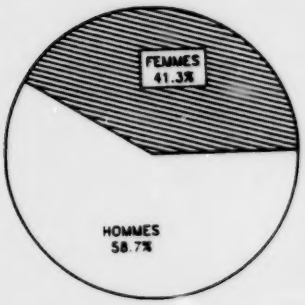

Salaire moyen

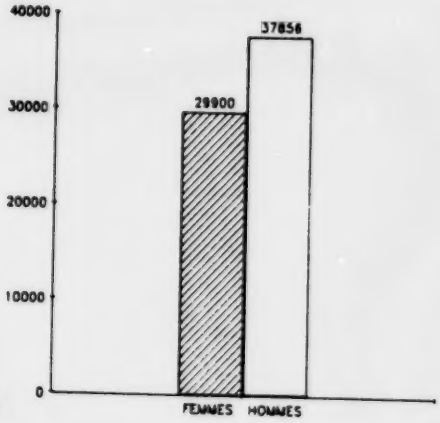

Nombre total d'employé(e)s - 1326 (1006)
Femmes - 548 (361)
Hommes - 778 (645)

Le salaire des femmes correspond à 79,0 % (76,1 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	596 (461)	335 (183)	36,0 (28,4)
Technique	24 (3)	0 (0)	0,0 (0,0)
Administrative	33 (34)	19 (13)	36,5 (27,7)
Soutien administratif	10 (9)	175 (152)	94,6 (94,4)
Exploitation	114 (115)	15 (11)	11,6 (8,7)
Autres	1 (23)	4 (2)	80,0 (8,0)

Commentaires sur les progrès

La représentation générale des femmes a connu une augmentation de 5,4 %. Le nombre de femmes dans la catégorie administrative est passé de 7 à 19, ce qui porte la représentation des femmes à 36,5 %.

Au collège communautaire de Bathurst, trois femmes ont bénéficié de possibilités de perfectionnement à titre de chef de service intérimaire. Une femme a été nommée chef de service intérimaire à Woodstock. Deux femmes ont été détachées au bureau central à Fredericton à titre d'agentes des programmes.

Beaucoup de femmes participent à des cours dispensés par le Conseil de gestion et l'UNB. Quatre femmes participent au cours Gestion au féminin offert par l'Université de Moncton.

Ministère des Finances

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

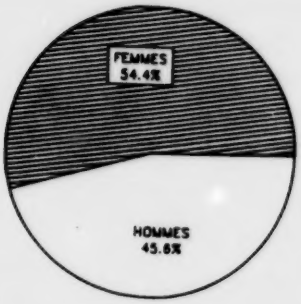

Salaire moyen

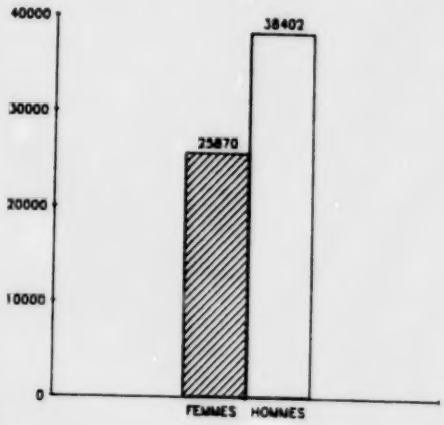

Nombre total d'employé(e)s - 272 (261)
Femmes - 148 (145)
Hommes - 124 (116)

Le salaire des femmes correspond à 67,4 % (65,9 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	9 (6)	7 (3)	43,8 (33,3)
Administrative	86 (82)	12 (12)	12,2 (12,8)
Soutien administratif	28 (27)	126 (127)	81,8 (82,5)
Autres	1 (1)	3 (3)	75,0 (75,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie administrative, une femme a été affectée à un poste de stagiaire dans la classe d'emploi cible de vérificateur(trice) de l'impôt provincial au premier échelon et une femme a été nommée agente principale d'administration II.

Dans la catégorie scientifique et professionnelle, la représentation des femmes est passée de 33,3 % en 1988 à 43,8 % en 1989. Une femme a été nommée économiste financière et une autre a été affectée à un poste supérieur dans le groupe des agent(e)s de recherche et de planification.

Le ministère encourage les femmes à participer aux cours de perfectionnement. Vingt-deux femmes ont eu la possibilité de participer à huit cours différents offerts par le Conseil de gestion.

Ministère de la Justice

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

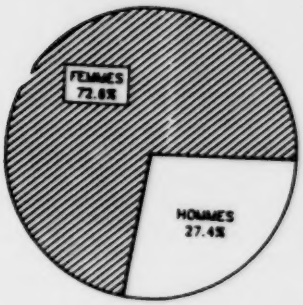

Salaire moyen

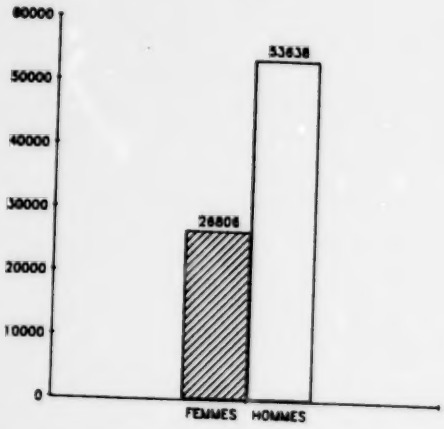

Nombre total d'employé(e)s	-	379 (380)
Femmes	-	275 (283)
Hommes	-	104 (97)

Le salaire des femmes correspond à 50,0 % (51,3 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	6 (6)	10 (8)	62,5 (57,1)
Administrative	24 (21)	15 (12)	38,5 (36,4)
Soutien administratif	5 (7)	210 (224)	97,7 (97,0)
Autres	69 (63)	40 (39)	36,7 (38,2)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie administrative, une femme a été embauchée comme préposée à la comptabilité, au premier échelon. Une femme a été embauchée au premier échelon à titre de conseillère juridique. Les femmes représentent 40 % de la gestion supérieure et la représentation des femmes dans la catégorie scientifique et professionnelle a connu une augmentation de 5,4 %.

Le ministère a affecté une femme à un poste intérimaire à titre de directrice. Plusieurs femmes ont eu la possibilité de suivre des cours de gestion et de perfectionnement professionnel dispensés par le Conseil de gestion.

En raison de la restructuration de certains ministères, la responsabilité de la Direction des titres de propriétés a été transférée à la Société d'information géographique du Nouveau-Brunswick. Étant donné que cette restructuration a été effectuée au cours de l'exercice financier 1989, les données sur lesquelles sont fondées les tables statistiques ne reflètent pas cette restructuration.

Ministère des Pêches et de l'Aquaculture

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

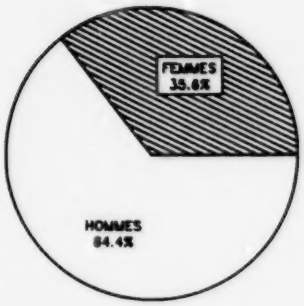

Salaire moyen

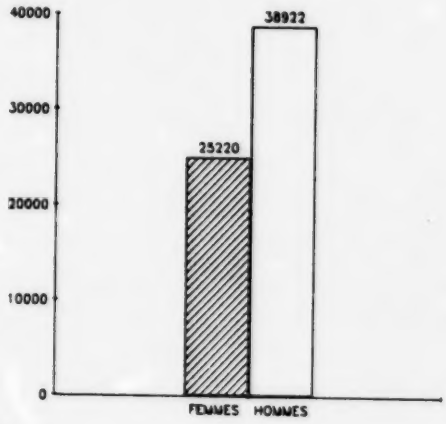

Nombre total d'employé(e)s - 118 (101)
Femmes - 42 (34)
Hommes - 76 (67)

Le salaire des femmes correspond à 64,8 % (67,6 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	35 (30)	6 (5)	14,6 (14,3)
Technique	14 (14)	1 (0)	6,7 (00,0)
Administrative	15 (11)	4 (3)	21,1 (21,4)
Soutien administratif	2 (3)	29 (25)	93,5 (89,3)
Exploitation	8 (8)	0 (0)	0,0 (00,0)
Autres	2 (2)	2 (1)	50,0 (50,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie technique, une femme a été nommée technicienne de laboratoire. Dans la catégorie administrative, une employée a été affectée au poste d'agente des ressources humaines IV à titre intérimaire et une femme a été promue dans le groupe des agent(e)s de ressources humaines.

Le ministère a permis à des femmes de participer à des cours de perfectionnement en gestion. Une femme a suivi deux cours en marketing. Deux femmes ont suivi le cours intitulé «Projecting a professionnal image» tandis qu'une autre a suivi le cours intitulé «Réflexions sur la carrière».

Dans les classes cibles telles que les agent(e)s des prêts aux pêcheurs, aucune femme n'a encore été nommée.

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

Salaire moyen

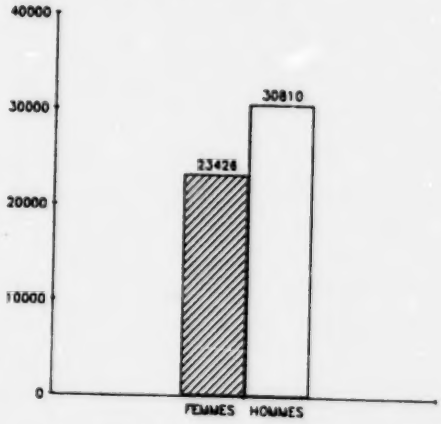

Nombre total d'employé(e)s - 910 (847)
Femmes - 178 (162)
Hommes - 732 (685)

Le salaire des femmes correspond à 76,0 % (72,8 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	106 (107)	7 (5)	6,2 (4,5)
Technique	306 (299)	10 (11)	3,2 (3,5)
Administrative	42 (46)	7 (6)	14,3 (11,5)
Soutien administratif	13 (12)	141 (135)	91,6 (91,8)
Exploitation	235 (219)	3 (3)	1,3 (1,4)
Autres	30 (2)	10 (2)	25,0 (50,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie scientifique et professionnelle, une femme a été nommée à titre de spécialiste des ressources naturelles. Il s'agit d'une classe d'emploi dans laquelle les femmes ont toujours été sous-représentées. Une femme a été nommée dans la catégorie technique à titre de technicienne en cartographie III, ce qui porte la représentation des femmes à 25,0 %. En outre, une directrice des ressources naturelles a été affectée à un poste intérimaire dans le groupe des agent(e)s principaux(ales) d'administration. Dans la catégorie de l'exploitation, 19 femmes ont obtenu des emplois saisonniers à titre de manoeuvres.

Des femmes ont été nommées dans un certain nombre de classes d'emploi non traditionnel dans des domaines non cibles. Une deuxième agente forestière a été nommée et deux femmes ont été embauchées comme planificatrices des terres de la Couronne (spécialistes des ressources naturelles). Neuf femmes ont obtenu des contrats de services personnels dans divers domaines spécialisés des ressources naturelles.

Le ministère a permis à 60 membres du personnel de soutien dont la majorité était des femmes, de participer à un cours intitulé «Dealing with the Public». Deux employées ont terminé le cours de perfectionnement en gestion pour les femmes offert par l'Université du Nouveau-Brunswick. Des employées ont participé à des journées de planification de carrières dans les écoles afin de sensibiliser les élèves au nombre croissant de femmes qui occupent des emplois dans le domaine forestier.

Ministère de la Santé et des Services communautaires

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

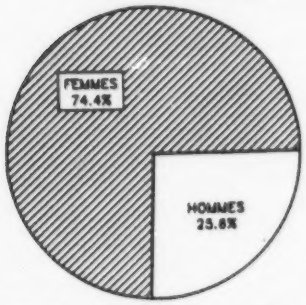

Salaire moyen

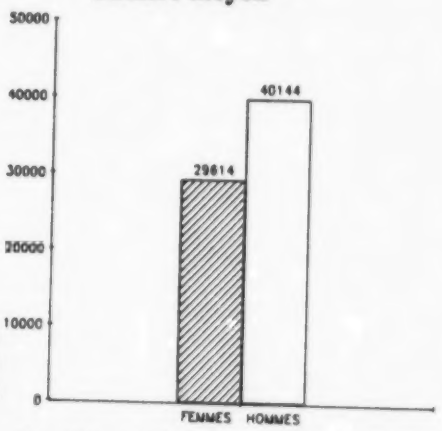

Nombre total d'employé(e)s - 1272 (1241)
Femmes - 946 (913)
Hommes - 326 (328)

Le salaire des femmes correspond à 73,8 % (73,9 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	201 (202)	529 (512)	72,5 (71,7)
Technique	32 (32)	2 (2)	5,9 (5,9)
Administrative	58 (59)	54 (52)	48,2 (46,8)
Soutien administratif	11 (10)	280 (259)	96,2 (96,3)
Exploitation	23 (24)	76 (84)	76,8 (77,8)
Autres	1 (1)	5 (4)	83,3 (80,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie technique, une femme a été nommée dans la classe d'emploi cible des inspecteur(trice)s de la santé publique. Dans la catégorie scientifique et professionnelle, deux femmes ont été nommées dans la classe d'emploi de travailleur(se)s sociaux(ales) V, ce qui correspond à des tâches de gestion et de surveillance à un niveau avancé. En outre, une femme a été nommée à un échelon supérieur de gestion en 1989. Les femmes sont maintenant représentées dans une proportion de 17,7 % dans les échelons supérieurs de gestion.

Le ministère a mené un sondage auprès de tous(toutes) les travailleur(se)s sociaux(ales), afin de déterminer quels sont les obstacles auxquels se heurtent les femmes faisant une demande ou étant promues à des postes de gestion de premier échelon. Les résultats seront connus plus tard. Le ministère a continué à permettre à ses employées de participer à des cours de gestion conçus particulièrement pour les femmes. Beaucoup de femmes se sont vues offrir des possibilités de perfectionnement à court terme, comme des affectations de détachement et de postes intérimaires. Quatre femmes ont été affectées à titre de directrices régionales intérimaires.

Ministère du Solliciteur général

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

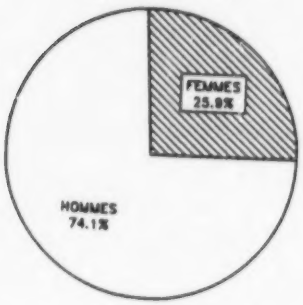

Salaire moyen

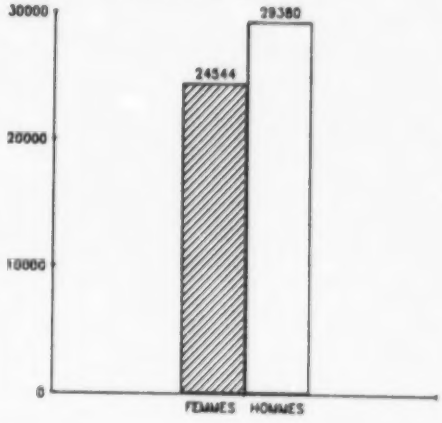

Nombre total d'employé(e)s - 668 (622)
Femmes - 173 (151)
Hommes - 495 (471)

Le salaire des femmes correspond à 83,5 % (81,9 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	46 (42)	35 (30)	43,2 (41,7)
Technique	1 (1)	0 (0)	0,0 (0,0)
Administrative	57 (67)	5 (6)	8,1 (8,2)
Soutien administratif	98 (130)	96 (81)	49,5 (38,4)
Exploitation	289 (227)	35 (32)	10,8 (12,4)
Autres	4 (4)	2 (2)	33,3 (33,3)

Commentaires sur les progrès

Deux femmes ont été nommées dans la classe d'emploi cible des directeur(trice)s adjoint(e)s des établissements correctionnels. Trois agentes des services correctionnels ont été nommées, ce qui augmente leur nombre de 23 en 1988 à 26 en 1989. Après avoir suivi avec succès le cours de perfectionnement professionnel offert par le ministère, une femme de la catégorie du soutien administratif a été nommée au premier échelon dans le groupe des agent(e)s de recherche et de planification.

Avec le transfert de la responsabilité des postes de pesage fixes du ministère des Transports au ministère du Solliciteur général, deux agentes d'application des règlements régissant les véhicules commerciaux ont été mutées et une femme a été nommée dans cette classe d'emploi.

Sept femmes ont été affectées à des postes intérimaires temporaires dans les groupes des services correctionnels et des shérifs-coroners. Certains membres du personnel de soutien des divisions des services correctionnels et des shérifs-coroners ont participé à un atelier intitulé «Values in the Workplace.» Le ministère poursuit ses efforts pour sensibiliser davantage le public à l'égalité en matière d'emploi en publiant des articles dans le bulletin «Impressions» et au moyen de séances d'information.

Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

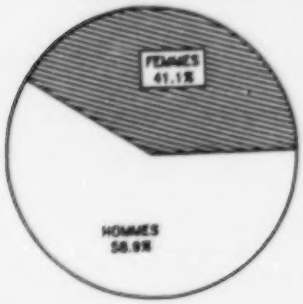

Salaire moyen

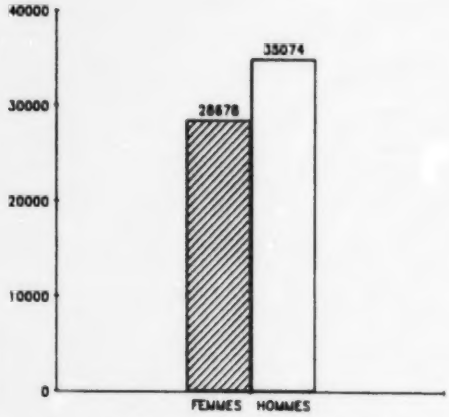

Nombre total d'employé(e)s - 302 (299)
Femmes - 124 (118)
Hommes - 178 (181)

Le salaire des femmes correspond à 81,8 % (80,5 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	54 (51)	26 (22)	32,5 (30,1)
Technique	30 (31)	0 (0)	0,0 (0,0)
Administrative	34 (35)	21 (17)	38,2 (32,7)
Soutien administratif	6 (7)	73 (74)	92,4 (91,4)
Exploitation	53 (56)	1 (1)	1,9 (1,8)
Autres	1 (1)	3 (4)	75,0 (80,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie administrative, trois femmes ont été promues dans le groupe des agent(e)s des ressources humaines. En outre, après avoir terminé avec succès des cours de formation et de perfectionnement, deux femmes du groupe du soutien administratif ont été nommées à des postes des groupes d'agent(e)s d'administration et d'agent(e)s de promotion touristique.

Après la restructuration ministérielle, trois femmes ont été promues au niveau de direction, ce qui constitue une augmentation de 60 %.

Dans la catégorie scientifique et professionnelle, deux femmes ont été nommées à des échelons supérieurs des groupes d'agent(e)s de recherche et de planification et d'agent(e)s de planification des loisirs et de la culture.

Une femme a terminé avec succès le cours de perfectionnement en gestion pour les femmes à l'UNB et une autre est inscrite à ce même cours.

Ministère des Transports

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

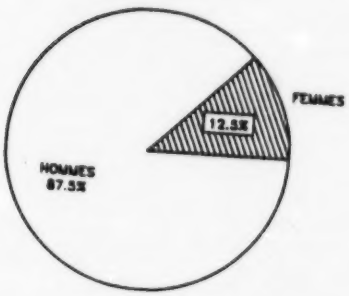

Salaire moyen

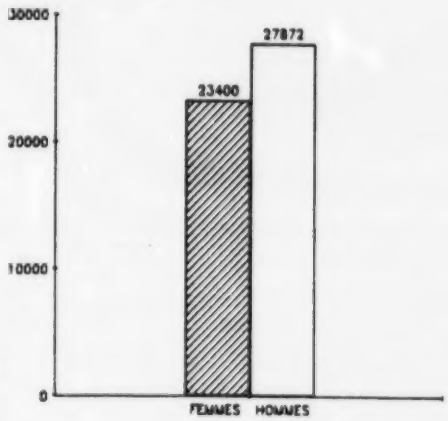

Nombre total d'employé(e)s - 2022 (2040)
Femmes - 253 (244)
Hommes - 1769 (1799)

Le salaire des femmes correspond à 84,0 % (82,3 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	84(76)	10 (9)	10,6 (10,6)
Technique	219(215)	12 (9)	5,2 (4,0)
Administrative	72(70)	13 (15)	15,3 (17,6)
Soutien administratif	66(95)	212 (206)	76,3 (68,4)
Exploitation	1 326(1342)	3 (3)	0,2 (0,2)
Autres	2(1)	3 (2)	60,0 (66,7)

Commentaires sur les progrès

En 1989, le ministère a embauché 15 femmes dans les classes d'emploi sous-représentées suivantes : ingénieur(e), technicien(ne) des travaux de génie, technicien(ne) en cartographie, agent(e) de recherche et de planification, manoeuvre, homme(femme) à tout faire, agent(e) d'administration et agent(e) des ressources humaines. Cinq femmes de la catégorie du soutien administratif ont été affectées à des postes intérimaires à titre d'agentes des ressources humaines de district à des fins de formation et de perfectionnement. Une femme a été promue au premier échelon du groupe des agent(e)s d'administration. Des femmes du ministère ont participé à 53 cours dans des domaines spécialisés, notamment : travaux de génie, conception, pavage, inspection, emprise des routes, etc. D'autres femmes ont bénéficié de cours de formation en gestion et autres cours connexes offerts par le Conseil de gestion.

Ministère du Travail

(Les statistiques pour 1988 sont indiquées entre parenthèses)

Représentation

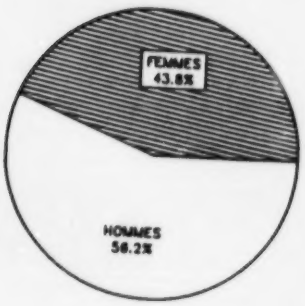

Salaire moyen

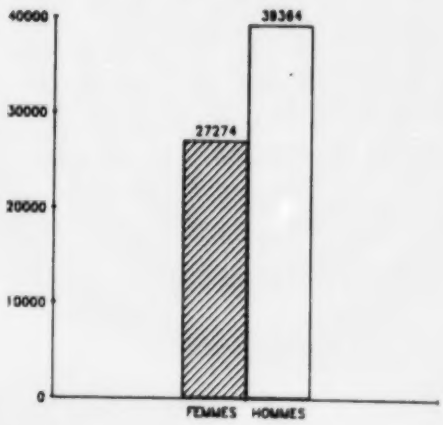

Nombre total d'employé(e)s	-	219 (214)
Femmes	-	96 (89)
Hommes	-	123 (125)

Le salaire des femmes correspond à 69,3 % (67,1 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1989)

Catégorie professionnelle	Hommes (Nombre)	Femmes (Nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	8 (6)	14 (12)	63,6 (66,7)
Technique	1 (1)	0 (0)	0,0 (0,0)
Administrative	28 (26)	12 (10)	30,0 (27,8)
Soutien administratif	4 (2)	60 (59)	93,8 (96,7)
Autres	82 (90)	10 (8)	10,9 (8,2)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie administrative, deux femmes ont été embauchées dans la classe d'emploi cible des agent(e)s des relations industrielles et une femme a été embauchée dans la classe d'emploi cible des systèmes informatiques. Huit femmes ont participé à des cours dispensés par le Conseil de gestion. Le ministère a effectué une révision de son inventaire des employées intéressées à obtenir de l'avancement au sein du ministère. Quatre femmes ont été détachées vers d'autres ministères et Directions pour travailler à des projets spéciaux. Une femme a bénéficié d'un congé sans solde ce qui lui a permis d'exercer d'autres fonctions améliorant ainsi le cheminement de sa carrière.

RAPPORTS ET TABLEAUX STATISTIQUES

A. Dans l'ensemble de la fonction publique

B. Par ministère

Les statistiques figurant dans les tableaux suivants ont été établies pour l'année civile, et elles s'appliquent aux employé(e)s permanent(e)s de la fonction publique. Elles ont été communiquées au Bureau du contrôleur par les ministères mêmes.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 1

NOMBRE D'EMPLOYÉ(E)S PERMANENT(E)S DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK DE DÉCEMBRE 1980 A DÉCEMBRE 1989

Année	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)	Total
1989	5 943	3 890	39,6	9 833
1988	5 760	3 560	38,2	9 320
1987	5 840	3 488	37,4	9 328
1986	5 927	3 635	38,0	9 562
1985	5 851	3 479	37,3	9 330
1984	5 894	3 486	37,2	9 380
1982	5 902	3 416	36,7	9 318
1980	5 665	3 156	35,8	8 821

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 2

ÂGE MOYEN ET ANNÉES DE SERVICE AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE
31 DÉCEMBRE 1988 ET 31 DÉCEMBRE 1989

CATÉGORIE	ÂGE MOYEN				MOYENNE DES ANNÉES DE SERVICE **			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	1988	1989	1988	1989	1988	1989	1988	1989
Scientifique et professionnelle	42	42	38	38	12	10,8	8	6,2
Technique	42	42	37	36	15	14,0	8	7,4
Administrative	45	45	38	39	14	13,8	9	9,3
Soutien administratif	41	43	38	38	10	11,0	10	9,6
Exploitation	46	46	39	40	11	9,2	10	9,2
Autres *	46	45	40	40	10	8,3	9	7,4
Pour l'ensemble	44	44	38	38	12	11,0	9	8,4

* La catégorie Autres comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'il est indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

** Le service au sein de la fonction publique signifie un emploi continu à partir de la date à laquelle débute une période de travail ininterrompue, y compris les absences dues à des congés autorisés et à une cessation de service conditionnelle. Une interruption de service à partir de laquelle il faut recommencer à calculer la date, selon les règlements applicables aux employé(e)s non syndiqué(e)s, est une période de 45 jours ou plus, ou toute période définie dans les conventions collectives, à l'exclusion des périodes pendant lesquelles les employé(e)s saisonniers(ières) sont sans travail.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 3

RÉPARTITION DES EMPLOYÉ(E)S DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
AU 31 DÉCEMBRE 1987, 1988, 1989

	déc. 1989 Tous les hommes (%)	déc. 1989 Toutes les femmes (%)	déc. 1988 Toutes les femmes (%)	déc. 1987 Toutes les femmes (%)
Scientifique et professionnelle	25,4	29,6	26,5	25,3
Technique	14,6	1,9	1,9	1,8
Administrative	13,6	7,9	7,8	7,6
Soutien administratif	5,3	53,1	56,3	57,6
Exploitation	37,1	4,1	4,4	4,7
Autres *	4,0	3,5	3,1	3,0

* La catégorie Autres comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 4

LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
REPRÉSENTATION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE
AU 31 DÉCEMBRE 1982, 1984, 1986, 1988 ET 1989

	1982		1984		1986		1988		1989	
CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	% Hom.	% Fem.	% Hom.	% Fem.	% Hom.	% Fem.	% Hom.	% Fem.	% Hom.	% Fem.
Scientifique et professionnelle	64,9	35,1	63,7	36,3	61,4	38,6	58,9	41,1	56,8	43,2
Technique	94,4	05,6	94,0	06,0	93,9	6,1	92,7	7,3	92,2	7,8
Administrative	81,6	18,4	78,0	22,0	76,0	24,0	74,9	25,1	72,6	27,4
Soutien administratif	15,8	84,2	16,4	83,6	16,2	83,8	15,7	84,3	13,2	86,8
Exploitation	88,9	11,1	89,2	10,8	91,2	8,8	93,2	6,8	93,3	6,7
Autres*	*	*	*	*	66,5	33,5	66,1	33,9	63,4	36,6
TOTAL	63,2	36,8	62,8	37,2	62,0	38,0	61,8	38,2	60,4	39,6

* Les données ne sont pas disponibles avant 1985. La catégorie Autres comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 5

REPRÉSENTATION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET GROUPE D'EMPLOI
AU 31 DÉCEMBRE 1987, 1988, 1989

CATÉGORIE/ GROUPE	Nombre d'employé(e)s 1989 Hommes (nombre)		Femmes (nombre)		Représentation 1989 Femmes %	1988 Femmes %	1987 Femmes %
	(Les données de 1988 sont entre parenthèses)						
CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNELLE							
Médecine et art dentaire	12	(11)	3	(2)	20,0	15,4	13,3
Sciences infirmières	4	(3)	235	(226)	98,3	98,7	98,6
Sciences physiques	23	(23)	6	(4)	20,7	14,8	12,1
Sciences forestières*	83	(85)	6	(4)	6,7	4,5	2,2
Planification et ressources	198	(186)	120	(101)	37,7	35,2	34,3
Éducation (enseignant)	476	(351)	277	(148)	36,8	29,7	28,0
Éducation (non-enseignant)	152	(143)	65	(38)	30,0	21,0	19,5
Génie, et architecture	142	(133)	10	(10)	6,6	7,0	5,0
Réhabilitation et thérapie	311	(306)	405	(388)	56,6	55,9	53,5
Loisirs et culture	18	(18)	6	(6)	25,0	25,0	23,1
Agriculture	68	(72)	17	(17)	20,0	19,1	19,8

Médecine vétérinaire	23	(23)	0	(0)	0,0	0,0	7,1
SOMMAIRE	1 510	(1 354)	1 150	(944)	43.2	41.1	38.9

* Autrefois appelé richesses naturelles.

TABLEAU 5 (suite)

CATÉGORIE/ GROUPE	Nombre d'employé(e)s 1989 Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Représentation 1989 Femmes %	1988 Femmes %	1987 Femmes %
	Les données de 1988 sont entre parenthèses)				
CATÉGORIE TECHNIQUE					
Personnel médical et de laboratoire	6 (6)	18 (15)	75,0	71,4	65,0
Dessin et arts graphiques	1 (53)	0 (6)	0,0	10,2	10,3
Travaux de génie	360 (304)	26 (16)	6,7	5,0	4,5
Services de ressources	298 (292)	3 (3)	1,0	1,0	1,3
Inspection technique	180 (182)	27 (26)	13,0	12,5	12.3
Brevet industriel*	24	0	0,0		
SOMMAIRE	869 (837)	74 (66)	7,8	7,3	6,9
CATÉGORIE ADMINISTRATIVE					
Services administratifs	811 (828)	306 (278)	27,4	25,1	24,6
SOMMAIRE	811 (828)	306 (278)	27,4	25,1	24,6

* Les données relatives à ce groupe ne sont pas disponibles avant 1989.

TABLEAU 5 (suite)

CATÉGORIE/ GROUPE	Nombre d'employé(e)s 1989 Hommes (nombre)		Femmes (nombre)		Représentation 1989 Femmes %	1988 Femmes %	1987 Femmes %
	(Les données de 1988 sont entre parenthèses)						
CATÉGORIE DU SOUTIEN ADMINISTRATIF							
Commis aux écritures et aux règlements	273	(250)	999	(974)	78,5	79,6	78,7
Secrétariat et sténographie	3	(2)	955	(918)	99,7	99,8	99,6
Mécanographie et traitement des données	36	(36)	52	(45)	59,1	55,6	59,1
Sténographes judiciaires	3	(3)	60	(65)	95,2	95,6	96,9
SOMMAIRE	315	(374)	2 066	(2 005)	86,8	84,3	83,4
CATÉGORIE DE L'EXPLOITATION							
Services d'établissement	88	(89)	32	(29)	26,7	24,6	28,0
Soins en établissement	319	(259)	114	(116)	26,3	30,9	30,8
Manoeuvres et personnes de métier	1 682	(1 689)	11	(12)	0,6	0,7	0,5
Manoeuvres et personnes de métier (surveillance)	113	(118)	1	(0)	0,9	0,8	0,0
SOMMAIRE	2 202	(2 155)	158	(157)	6,7	6,8	7,0

TABLEAU 5 (suite)

CATÉGORIE/ GROUPE	Nombre d'employé(e)s				Représentation		
	1989 Hommes (nombre)		1989 Femmes (nombre)		1989 Femmes %	1988 Femmes %	1987 Femmes %
	(Les données de 1988 sont entre parenthèses)						
CATÉGORIE AUTRES*	236	(213)	136	(109)	36,6	33,9	32,3
SOMMAIRE	236	(213)	136	(109)	36,6	33,9	32,3
TOTAL	5 943	(5 760)	3 890	(3 560)	39,6	38,2	37,4

* La catégorie AUTRES comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 6

SALAIRE ANNUEL MOYEN PAR CATÉGORIE ET GROUPE D'EMPLOI
AU 31 DÉCEMBRE 1987, 1988, 1989

	SALAIRE ANNUEL MOYEN		SALAIRE MOYEN DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES		
	Hommes $	Femmes $	%	%	%
	1989		1989	1988	1987
CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNELLE					
Médecine et art dentaire	86 944	80 834	93,0	97,9	95,5
Sciences infirmières	35 204	33 774	96,0	96,8	124,1
Sciences physiques	42 536	41 730	98,1	99,8	91,5
Sciences forestières	43 030	35 828	83,3	82,7	80,4
Planification et ressources	42 796	38 688	90,4	89,8	90,9
Éducation (enseignant)	38 818	33 826	87,1	89,4	90,0
Éducation (non-enseignant)	47 710	43 862	92,0	95,5	93,5
Génie et architecture	45 916	38 506	83,9	76,6	81,1
Réhabilitation et thérapie	35 906	32,214	89,7	88,2	86,5
Loisirs et culture	38 870	41 756	107,4	107,1	104,3
Agriculture	41 366	37 492	90,6	93,6	92,6

TABLEAU 6 (suite)

SALAIRE ANNUEL MOYEN PAR CATÉGORIE ET GROUPE D'EMPLOI
AU 31 DÉCEMBRE 1987, 1988, 1989

	SALAIRE ANNUEL MOYEN		SALAIRE MOYEN DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES		
	Hommes $	Femmes $	%	%	%
	1989		1989	1988	1987
CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNELLE					
Médecine vétérinaire*	49 192	0	-	-	96,9
POUR L'ENSEMBLE	41 236	34 632	84,0	82,8	81,7

* Aucune femme ne faisait partie du groupe médecine vétérinaire au 31 décembre 1988. Le nombre d'employé(e)s dans ce groupe a diminué en raison de la privatisation de certains services.

TABLEAU 6 (suite)

	SALAIRE ANNUEL MOYEN		SALAIRE MOYEN DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES		
	Hommes $	Femmes $	%	%	%
	1989		1989	1988	1987
CATÉGORIE TECHNIQUE					
Personnel médical et de laboratoire	34 710	29 796	85,8	88,6	98,0
Dessin et arts graphiques	30 524	0	-	101,2	95,0
Travaux de génie	30 758	28 054	91,2	93,4	89,1
Services des ressources	30 576	26 104	85,4	82,1	85,1
Inspection technique	35 854	32 318	90,1	88,5	85,6
Formation industriel et brevet industriel*	36 946	0	-	-	-
POUR L'ENSEMBLE	31 954	29 952	93,7	94,4	93,0
CATÉGORIE ADMINISTRATIVE					
Services administratifs	46 982	39 858	84,8	84,2	84,0
POUR L'ENSEMBLE	46 982	39 858	84,8	84,2	84,0
CATÉGORIE DU SOUTIEN ADMINISTRATIF					
Commis aux écritures et aux règlements	26 000	23 374	89,9	89,4	88,1
Secrétariat et sténographie	19 604	19 942	101,7	94,8	110,6
Mécanographie et traitement des données	25 350	20 540	81,0	83,9	79,7

TABLEAU 6 (suite)

	SALAIRE ANNUEL MOYEN		SALAIRE MOYEN DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES		
	Hommes	Femmes			
	$	$	%	%	%
	1989		1989	1988	1987
CATÉGORIE TECHNIQUE					
Sténographes judiciaires	21 606	22 828	105,7	100,4	98,4
POUR L'ENSEMBLE	25 818	21 710	84,1	82,0	79,4

* Les données relatives à ce groupe ne sont pas disponibles avant 1989.

TABLEAU 6 (suite)

	SALAIRE ANNUEL MOYEN		SALAIRE MOYEN DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES		
	Hommes $	Femmes $	%	%	%
	1989		1989	1988	1987
CATÉGORIE DE L'EXPLOITATION					
Services d'établissement	19 864	19 084	96,1	97,9	95,5
Soins en établissement	25 220	22 672	89,9	87,8	88,3
Manoeuvres et personnes de métier	24 648	23 660	96,0	98,9	100,9
Manoeuvres et personnes de métier (surveillance)	27 664	27 768	100,4	-	-
POUR L'ENSEMBLE	24,700	22,048	89,3	90,4	91,8
CATÉGORIE AUTRES *					
Autres	48 464	34 554	71,3	73,3	70,7
POUR L'ENSEMBLE	48,464	34,554	71,3	73,3	70,7
TOUTES LES CATÉGORIES	34 008	27 586	81,1	79,6	79,7

* La catégorie Autres comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

Remarque : Pour calculer le salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes, diviser le salaire annuel moyen des femmes par le salaire annuel moyen des hommes et exprimer en pourcentage.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE
TABLEAU 7

REPRÉSENTATION PAR ÉCHELLE SALARIALE
AU 31 DÉCEMBRE 1987, 1988 ET 1989

Échelle salariale	déc. 1989 Hommes (nombre)	déc. 1989 Femmes (nombre)	déc. 1989 Femmes (%)	déc. 1989 Tous les hommes (%)	déc. 1989 Toutes les femmes (%)	déc. 1988 Toutes les femmes (%)	déc. 1987 Toutes les femmes (%)
Jusqu'à 9 999 $	5	24	82,8	0,1	0,6	0,8	0,7
10 000 $ - 14 999 $	2	74	97,4	0,0	1,9	1,2	2,7
15 000 $ - 19 999 $	111	421	79,1	1,9	10,8	24,4	33,9
20 000 $ - 24 999 $	1 504	1 458	49,2	25,3	37,5	32,6	28,2
25 000 $ - 29 999 $	1 161	587	33,6	19,5	15,1	13,4	11,8
TOTAL PARTIEL	2 783	2 564	48,0	46,8	65,9	72,4	77,5
30 000 $ - 34 999 $	878	427	32,7	14,8	11,0	14,9	12,5
35 000 $ - 39 999 $	770	532	40,9	13,0	13,7	7,1	5,6
40 000 $ - 44 999 $	570	186	24,6	9,6	4,8	2,6	2,2
45 000 $ - 49 999 $	377	95	20,1	6,3	2,4	1,5	1,3
50 000 $ - et plus	565	86	13,2	9,5	2,2	1,5	0,9
TOTAL PARTIEL	3 160	1 326	29,6	53,2	34,1	27,6	22,5
TOTAL	5 943	3 890	39,6	100,0	100,0	100,0	100,0

PAR MINISTÈRE

TABLEAU 8

REPRÉSENTATION
AU 31 DÉCEMBRE 1989
(Les données de 1988 sont présentées entre parenthèses)

Ministère	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Affaires municipales et Environnement	238 (231)	138 (126)	36,7 (35,3)
Agriculture	198 (202)	101 (102)	33,8 (33,6)
Aide au revenu	126 (123)	245 (234)	66,0 (65,5)
Approvisionnement et Services	293 (309)	179 (183)	37,9 (37,2)
Bureau du contrôleur	32 (32)	61 (60)	65,6 (65,2)
Commerce et Technologie	79 (72)	45 (36)	36,3 (33,3)
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance	83 (84)	110 (102)	57,0 (54,8)
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail	37 (36)	13 (13)	26,0 (26,5)
Conseil de gestion	39 (42)	66 (65)	62,9 (60,7)
Éducation	70 (76)	88 (83)	55,7 (52,2)
Enseignement supérieur et Formation	778 (645)	548 (361)	41,3 (35,9)
Finances	124 (116)	148 (145)	54,4 (55,6)
Justice	104 (97)	275 (283)	72,6 (74,5)
Pêches et Aquaculture	76 (67)	42 (34)	35,6 (33,7)
Ressources naturelles et Énergie	732 (685)	178 (162)	19,6 (19,1)

PAR MINISTÈRE

TABLEAU 8 (suite)

REPRÉSENTATION
AU 31 DÉCEMBRE 1989
(Les données de 1988 sont présentées entre parenthèses)

Ministère	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Santé et Services communautaires	326 (328)	946 (913)	74,4 (73,6)
Solliciteur général	495 (471)	173 (151)	25,9 (24,3)
Tourisme, Loisirs et Patrimoine	178 (181)	124 (118)	41,1 (39,5)
Transports	1 769 (1 799)	253 (244)	12,5 (11,9)
Travail	123 (125)	96 (89)	43,8 (41,6)

PAR MINISTÈRE

TABLEAU 9

SALAIRE MOYEN
AU 31 DÉCEMBRE 1987, 1988,1989

MINISTÈRE	SALAIRE ANNUEL MOYEN 1989		SALAIRE MOYEN DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES		
	Hommes $	Femmes $	% 1989	% 1988	% 1987
Affaires municipales et Environnement	38 532	24 856	64,5	64,1	62,4
Agriculture	39 234	25 584	65,2	67,9	67,6
Aide au revenu	36 764	25 688	69,9	69,5	67,4
Approvisionnement et Services	36 088	27 690	76,7	76,3	71,1
Bureau du contrôleur	42 328	24 752	58,5	58,3	56,0
Commerce et Technologie	48 438	27 404	56,6	55,8	57,0
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance	28 470	28 080	98,6	95,0	91,7
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail	39 208	34 606	88,3	80,0	68,5
Conseil de gestion	54 704	28 704	52,5	50,2	52,3
Éducation	49 452	30 082	60,8	59,7	59,2
Enseignement supérieur et Formation	37 856	29 900	79,0	76,1	76,8
Finances	38 402	25 870	67,4	65,9	67,2
Justice	53 638	26 806	50,0	51,3	-
Pêches et Aquaculture	38 922	25 220	64,8	67,6	71,4

TABLEAU 9 (suite)

MINISTÈRE	SALAIRE ANNUEL MOYEN 1989		SALAIRE MOYEN DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES		
	Hommes $	Femmes $	% 1989	% 1988	% 1987
Ressources naturelles et Énergie	30 810	23 426	76,0	72,8	74,8
Santé et Services communautaires	40 144	29 614	73,8	73,9	72,2
Solliciteur général	29 380	24 544	83,5	81,9	-
Tourisme, Loisirs et Patrimoine	35 074	28 678	81,8	80,5	82,1
Transports	27 872	23 400	84,0	82,3	84,6
Travail	39 364	27 274	69,3	67,1	66,4

Annexe A

Responsabilités et rôles relatifs à l'égalité en matière d'emploi

En 1986, la Direction générale de la condition féminine a déposé à l'Assemblée législative un rapport* général sur le statut professionnel des hommes et des femmes occupant un emploi dans la fonction publique du Nouveau-Brunswick. Le Programme d'action positive a changé de nom à cette occasion, devenant ainsi le Programme d'égalité en matière d'emploi. Le rapport faisait état d'une stratégie de mise en oeuvre du programme ainsi que d'un énoncé de principe qui décrit les responsabilités et rôles suivants à l'égard de l'action positive et de l'égalité en matière d'emploi.

- La Direction générale de la condition féminine est responsable de l'égalité en matière d'emploi. Elle doit notamment : recommander des lignes directrices à adopter en ce qui concerne le programme; surveiller la mise en oeuvre du programme et l'application de la politique établie à cet égard; recommander l'approbation ou le rejet des plans d'action des ministères;** et rédiger un rapport annuel sur le statut des femmes dans la fonction publique qui sera déposé à l'Assemblée législative.

- Le Conseil de gestion est responsable de la mise en oeuvre globale du Programme d'égalité en matière d'emploi. Il doit notamment : recueillir et approuver les plans d'action des ministères; examiner, en collaboration avec la Direction générale de la condition féminine, les lignes de conduite relatives aux ressources humaines; et tenir à jour un système de données sur l'emploi qui doit satisfaire aux exigences de la Direction générale en ce qui concerne la surveillance et les rapports à présenter dans le cadre du programme.

- Les ministères, commissions et organismes de la fonction publique sont responsables de la mise en oeuvre du Programme d'égalité en matière d'emploi, et ils doivent en rendre compte. Ils doivent notamment : élaborer des plans d'action précis assortis d'objectifs mesurables; rédiger un rapport annuel; et revoir leurs lignes de conduite et leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

* L'action positive dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick : pour une stratégie de changement, mai 1986.

** Les plans d'action sont établis à long terme par les ministères; ils contiennent des buts numériques et des stratégies concrètes visant à augmenter la proportion des femmes dans les catégories, les groupes et les niveaux où elles sont sous-représentées.

ANNEXE B

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

SYSTÈME DE MANUEL D'ADMINISTRATION AD - 4606

L'ACTION POSITIVE/ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

1. **APPLICATION**

La présente politique s'applique à tous(tes) les employé(e)s de la Partie I des services publics.

2. **AUTORITÉ**

La Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick, article 13; Conseil du Trésor.

3. **EXPOSÉ DE PRINCIPE**

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, en tant qu'employeur, appuie activement le principe de l'égalité d'accès à l'emploi pour tous.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est donné pour règle d'implanter l'action positive/égalité en matière d'emploi comme moyen d'accélérer la modification du statut professionnel des femmes dans la Partie I des services publics.

Les objectifs du gouvernement sont:

i) d'éliminer les obstacles à l'avancement des femmes dans la Partie I des services publics.

ii) d'atteindre une représentation plus équitable des femmes dans la Partie I des services publics pour toutes les catégories professionnelles et à tous les échelons;

iii) d'établir des objectifs annuels, par ministère, pour concrétiser cette politique. Tous les plans ainsi élaborés renfermeront une composante visant à accroître la représentation des femmes dans les postes et dans les classes où elles sont sous-représentées ou absentes.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

SYSTÈME DE MANUEL D'ADMINISTRATION AD - 4606

L'ACTION POSITIVE/ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

4. LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE

La politique d'action positive/égalité en matière d'emploi sera mise en place de la façon suivante :

1. La Direction générale de la condition féminine sera chargée de la politique d'action positive/égalité en matière d'emploi notamment;

i) de formuler des recommandations pour la politique y compris des lignes directrices pour l'implementation et un modèle de plan d'action pour l'action positive/égalité en matière d'emploi dans la Partie I des services publics;

ii) de contrôler la mise en place de la politique et des programmes d'action positive/égalité en matière d'emploi ce qui nécéssitera notamment la révision des politiques et des pratiques en matière de ressources humaines, la révision des plans d'action et enfin, l'analyse des données sur l'emploi dans les ministères et dans l'emsemble du gouvernement;

iii) de rédiger un rapport annuel sur la condition de la femme dans la Partie I des services publics, rapport qui sera présenté à l'Assemblée législative par le ministre responsable de la condition de la femme;

iv) d'offrir des services d'aide et de consultation dans le domaine général de l'action positive/égalité en matière d'emploi.

2. Le Conseil de gestion sera chargé de la mise oeuvre générale de la politique d'action positive/égalité en matière d'emploi notamment :

i) de recueillir et d'étudier pour fins d'approbation les plans d'action annuels des ministères, plans qui établiront des objectifs mesurables conformes à la politique d'action positive/égalité en matière d'emploi du gouvernement et ses lignes directrices d'implantation;

ii) de réviser, en collaboration avec la Direction générale de la condition féminine, les politiques, les pratiques, les contrats et les systèmes en matière de ressources humaines pour veiller à la conformité avec la politique d'action positive/égalité en matière d'emploi;

iii) de maintenir et de développer une banque d'information sur l'emploi et les ressources humaines répondant aux exigences de surveillance et de comptes rendus de la Direction générale de la condition féminine quant aux politiques et aux programmes d'action positive/égalité en matière d'emploi.

3. Les ministères, les commissions et les organismes de la Partie I des services publics devront assumer l'entière responsabilité d'activités précises d'implementation de la politique d'action positive/égalité en matière d'emploi dans leur secteur respectif, notamment :

i) la préparation de plans d'action ministériels précis établissant des objectifs mesurables sous une forme compatible avec les lignes directrices d'implementation de la Direction générale de la condition féminine et du Conseil de gestion;

ii) la rédaction de rapports annuels ministériels, en fonction des lignes directrices d'implementation,sur des résultats précis reliés aux objectifs de l'action positive/égalité en matière d'emploi et aux plans de la Direction générale de la condition féminine et du Conseil de gestion;

iii) la révision des politiques et des pratiques des ministères en matière de ressources humaines pour veiller à ce qu'elles soient conformes à la politique d'action positive/égalité en matière d'emploi.